

RCS : DIJON
Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 00317
Numéro SIREN : 448 052 258
Nom ou dénomination : AGC DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2023 sous le numéro de dépôt 10369

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 8 DECEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois,
Le huit décembre,
A douze heures,

Les associés de la société AGC DEVELOPPEMENT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 28 rue de la Redoute 21850 ST APOLLINAIRE, sur convocation faite par la Présidence conformément aux statuts.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Lionel SALEMBIER en sa qualité de Président de la société.

Sont présents :

- Monsieur Lionel SALEMBIER, représentant la SARL LIONEL SALEMBIER ET ASSOCIES
- Monsieur Sylvain BOISSIERE, représentant la SARL SYLVAIN BOISSIERE ET ASSOCIES
- Madame Cécile RIVOIRE, représentant la SARL SINGULIS
- Madame Alexandra VINCENT, représentant la SARL EXPERTI'Z
- Madame Claire TELHA, représentant la SARL GAP FIN
- Madame Aurélie BULIARD, représentant la SARL SIMIA
- Madame Delphine COLLARDEY, représentant la SC DELEBEN
- Monsieur Romain HOCEVAR, représentant la SARL EVARISTE
- Madame Emmanuelle TORCHIN, représentant la SARL TELUMIS
- Madame Estelle QUANEUX, représentant la SARL KNO EXPERTISE
- Monsieur Jérémy COUVEINHES représentant la SAS COTJ

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 juin 2023,
- le rapport du Président,
- le rapport spécial sur les conventions,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée,

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

(...)

- Nomination d'un commissaire aux comptes
- Formalités

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'elle est dans l'obligation de nommer un commissaire aux comptes. Elle décide de nommer la société AUDIT CONSEIL EXPERTISE, dont le siège est situé 52, rue Urbain Leverrier à Besançon, RCS Besançon 309 277 275, pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2029.

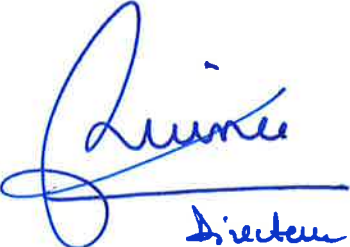
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme à l'original


Directeur général